Bulletin d'information de Briis-sous-Forges

# Briis infos

n°96 • Avril 2018

Les Services techniques : au service de tous les Briissois Page 2

Révision du Plan local d'urbanisme Page 4

Budget 2018 Page 7

Le bonheur est dans le prêt avec la Médiathèque Page 12

# Les Services techniques : **au service de tous les Briissois**

**Ils sont plombier, mécano, peintre, chauffagiste, maçon, menuisier, jardinier paysagiste au sein d'un même service, celui où il faut, souvent aussi, utiliser le système D.**

*Didier, Cyrille, Carlos, Patrick, Christophe, Maxime, Damien et Thierry.*

**Une équipe polyvalente, disponible, riche de nombreuses compétences pour répondre aux multiples besoins du quotidien et faire face aux situations exceptionnelles.**

Chacun les rencontre souvent dans les rues ou les bâtiments communaux, ce sont les agents des services techniques. Ils interviennent au quotidien dans l'entretien du village que ce soit sur la voirie, les espaces verts et les massifs qui embellissent notre commune, ainsi que dans les nombreux locaux communaux, terrains de sports et aires de jeux. Ces tâches récurrentes occupent une part importante de leur temps : nettoyage des rues et retrait des trop nombreux dépôts sauvages et autres interventions dûes aux incivilités ; selon les périodes de l'année : tonte, débroussaillage. Le choix fait du "zéro-phyto" – indispensable pour un meilleur respect de l'environnement, accroît les charges de travail en ce domaine – sans oublier le fleurissement, qui permet à notre village d'être régulièrement mis à l'honneur et contribue à la qualité de notre vie locale.

À noter, également, comme cet hiver les opérations de déneigement. À la suite des différents épisodes neigeux que nous avons connu, de nombreux Briissoises et Briissois ont tenu a faire part de leurs remerciements à ceux qui n'ont pas épargné leur temps et leurs efforts pour que les axes de circulation soient systématiquement dégagés. Mais ce n'est pas tout ! Les diverses compétences sont mises à profit pour l'entretien des bâtiments communaux qui va des réparations courantes dans les écoles et autres lieux ouverts à tous, à la réfection régulière des classes, des divers locaux associatifs ou à leur mise en sécurité.

Divers constructions, comme des abris bus ont aussi été réalisés par ces agents dans les hameaux. Lors des différentes manifestations de la commune (*Briis en Liberté*, Saint-Jean, forum, brocante, marché de Noël…), leur contribution est indispensable afin que tout se passe au mieux. Savez-vous qu'ils assurent aussi le portage des repas à domicile pour certaines personnes agées et la sécurité des enfants au niveau de la rue des écoles, chaque jour ?

Un grand merci, au nom de tous, à cette équipe animée par Cyrille.

# Des bâtons dans les roues, **mais des progrès significatifs pour tous**

*Jean-Charles Champagnat, Emmanuel Dassa et Michel Massiou sur le chantier de la Maison de santé pluridisciplinaire.*

Les communes sont dans le collimateur de l'État. Malgré les effets d'annonce du Gouvernement, "pas de baisse de dotation en 2018" : c'est bien 4 000 € que nous perdons sur notre dotation générale de fonctionnement. Cela peut sembler anodin, mais si c'est cela la stabilité, que sera la reprise des baisses de dotations prévue en 2019.

La libre administration des communes est un principe constitutionnel garanti par l'autonomie financière. Mais quand les ressources se raréfient que devient cette liberté ? Et quand cela conduit l'État à contractualiser avec les grandes communes (dans un premier temps ?) pour mieux les contrôler, nous devons être vigilants et faire que les communes ne soient pas la variable d'ajustement du remboursement de la dette de l'État alors qu'elles n'y sont pour rien. Pourquoi demander aux municipalités aux budgets équilibrés et qui portent une bonne dette, justifiée par l'effort important d'équipement à destination des habitants, de participer de cette manière au désendettement de l'État tout en leur imposant de nouvelles charges ?

Dans le même temps nous poursuivons notre engagement sur la qualité et le juste coût des services publics. J'en veux quelques exemples.

- La commune de Briis a été la première à se positionner sur la question de la fusion des syndicats d'ordures ménagères en janvier 2017, pressentant que cela conduirait à un meilleur service aux habitants pour un coût maîtrisé. C'est chose faite, à peine quatre mois après la fusion, je suis très heureux de vous annoncer **une baisse de 18 %** sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui fera baisser les impôts locaux. Par ailleurs, nous travaillons avec les services du Siredom à l'amélioration prochaine de la collecte sur notre commune.
- En parallèle, je tenais à vous donner des nouvelles de bonne santé de notre régie publique *Eaux de Briis* dont le conseil d'exploitation a proposé de porter **la baisse du prix de l'eau potable de 15 à 20 %** en agissant sur le levier de l'abonnement. Cette décision, d'une deuxième baisse du prix de l'eau potable démontre bien que le modèle que nous défendons, un service public de proximité, est bien pertinent pour Briis-sous-Forges.
- La Maison de santé pluridisciplinaire et les assainissements collectifs des hameaux de Frileuse et du Coudray seront prochainement inaugurés.

Voilà d'excellentes nouvelles que le Conseil municipal et moi-même voulions partager avec vous en ce début de printemps.

***Emmanuel Dassa,***
*Maire de Briis-sous-Forges*

# Révision du **Plan local d'urbanisme**

**La procédure dure environ deux ans avec plusieurs étapes successives.**

**Par délibération du 29 juin 2015, le conseil municipal de Briis-sous-Forges a décidé d'apporter, en deux temps des modifications au PLU de 2008. La procédure est lancée… la réflexion s'engage !**

Dans un premier temps, en 2016, une modification a permis de procéder à des aménagements mineurs imposés par la la loi ALUR (suppression des COS - cœfficients d'occupation du solde).

Aujourd'hui, il est nécessaire réviser notre PLU pour deux raisons majeures :

- Réexaminer et actualiser le projet communal afin de l'adapter aux évolutions urbaines, sociales et économiques survenues depuis son approbation et aux besoins actuels de la commune ainsi que d'y inscrire – en tant que de besoin – de nouveaux objectifs municipaux.
- Prendre en compte les évolutions récentes et importantes du contexte juridique qui s'impose les lois et évolutions des codes de l'urbanisme et de l'environnement ainsi que les nombreux plans, schémas, programmes supra-communaux approuvés depuis 2008 (SDRIF, PDUIF, SAGE, SRCE, etc.).

Se situant dans la continuité du PLU actuel, les principaux objectifs de cette révision sont :

- Assurer une croissance de la population conforme aux engagements pris.
- Organiser le schéma de développement urbain au regard des potentiels, revoir les dispositions relatives aux zones à urbaniser et affirmer les objectifs de diversité du parc de logements afin de permettre un renouvellement raisonné de la population.
- Prendre en compte les différents besoins de déplacement et les moyens de mobilité associés.
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti, naturel et écologique.
- Harmoniser et simplifier les dispositions réglementaires.

## Les grandes étapes

La procédure dure environ deux ans avec plusieurs étapes successives :

- Un diagnostic territorial permettant de cibler les enjeux du territoire.
- L'actualisation du Projet d'aménagement et de Développement durables (PADD).

- La traduction réglementaire (zonage, réglement, etc.) de ce PADD.
- La phase "administrative" de consultation et d'enquête publique avant de finaliser définitivement le PLU.

Pendant toute la durée des études, une concertation avec la population et les usagers du territoire sera organisée sous différentes formes définies en Conseil municipal :

- Mise à disposition d'un registre à l'accueil de la mairie.
- Expositions en mairie aux moments clés de la réflexion.
- Échanges dans le cadre de permanences d'accueil en mairie et de réunions publiques.

Ainsi, vous êtes invités à participer à l'élaboration du PLU et à vous exprimer sur ce document important pour notre territoire.

***Michel Massiou,***
*Maire-adjoint chargé des Travaux*

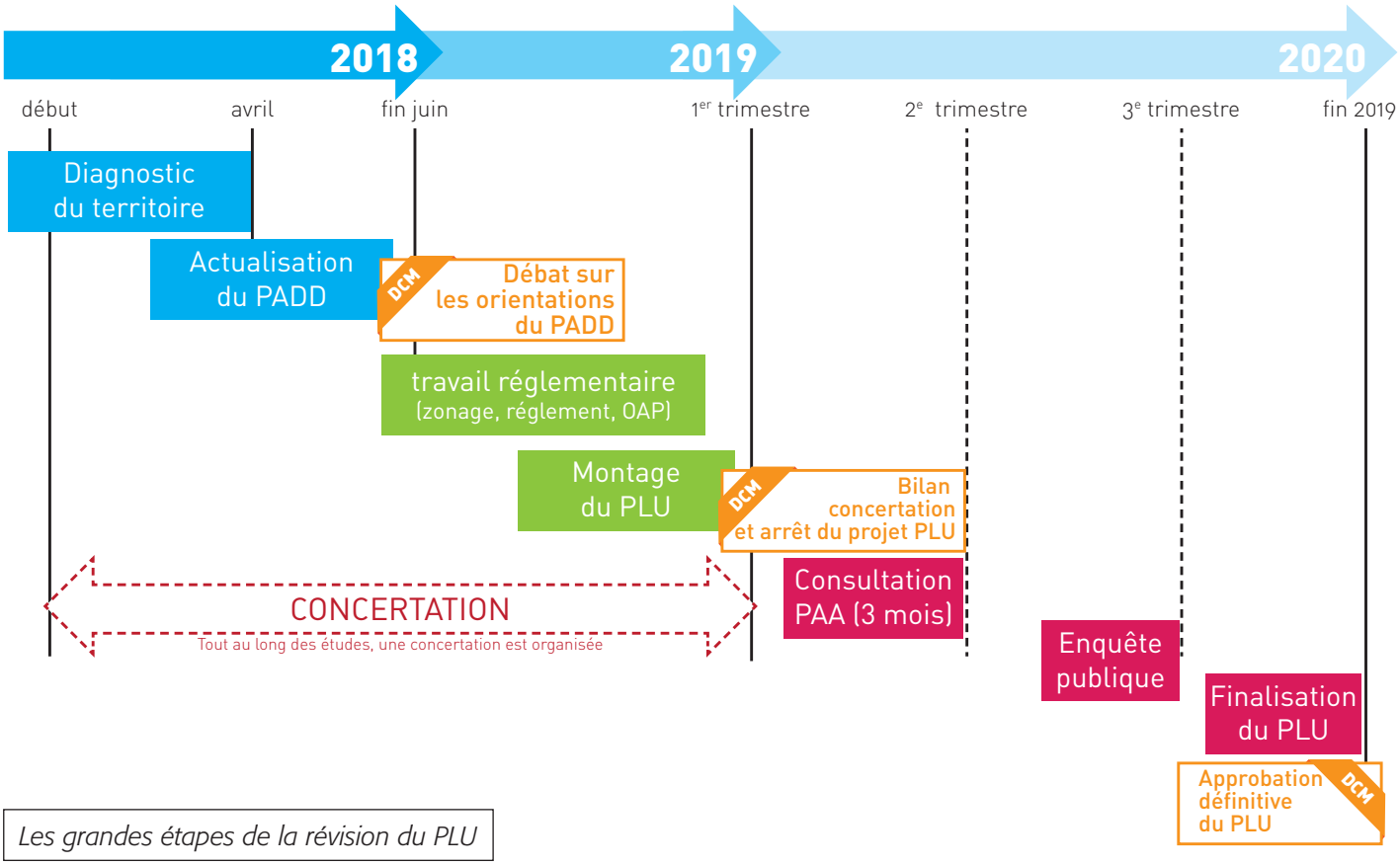


*Les grandes étapes de la révision du PLU*

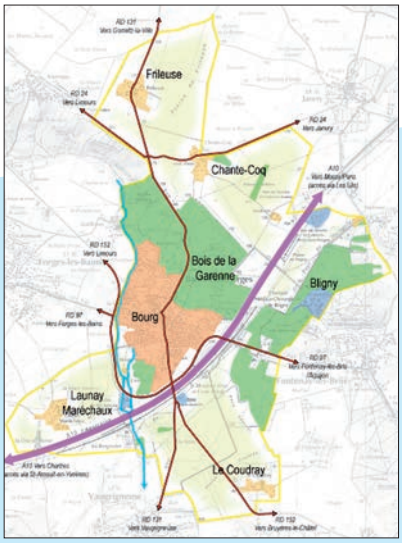


## **Le PLU** c'est quoi ?

*"Le Plan local d'urbanisme est le document de planification qui établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement pour les dix ou quinze prochaines années, et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré.*

*Il est établi à partir d'un diagnostic et en fonction des besoins et des enjeux définis pour la commune.*

*Il se traduit par une projet de territoire (le PADD) et par un zonage assorti de prescriptions concernant les aménagements et les constructions. Il est complété par divers annexes. Le PLU actuel est disponible sur le site de la commune."*

# Un réseau d'autostop organisé **et sécurisé bientôt à Briis**

**Pour plus d'informations : *www.rezopouce.fr***

***Rezo pouce*, c'est le premier réseau d'autostop sécurisé et organisé de France. Reposant sur l'entraide et la convivialité, le projet s'inscrit dans une démarche écocitoyenne.**
**Ce système de transport alternatif et totalement gratuit sera bientôt en cours d'essai sur notre commune et cinq autres de la Communauté de communes du Pays de Limours.**

Faire de l'autostop en toute sécurité, de façon organisée mais flexible, sera bientôt possible à Briis. En plus de créer du lien social, ce dispositif simple, peu coûteux et solidaire optimise le taux d'occupation des véhicules.

Les conducteurs et les passagers s'inscrivent gratuitement en mairie ou sur le site *www.rezopouce.fr*. En s'engageant à signer une charte de bonne conduite et fournir une pièce d'identité, ils reçoivent une carte de membre et un autocollant à poser sur leur pare-brise pour les conducteurs. Le dispositif est sécurisé aussi par la possibilité offerte au passager d'envoyer par sms le numéro d'immatriculation avant toute prise en charge.

**Je suis passager :** Je suis "2.0", je lance l'application et visualise les conducteurs autour de moi. Je suis "vintage", je me rends à un arrêt sur le pouce avec ma fiche destination.

**Je suis conducteur :** Je suis "2.0", avant de démarrer, je lance mon application pour voir si des autostoppeurs se rendent au même endroit que moi, ou simplement si j'ai à faire un léger détour par un arrêt sur le pouce. Je suis "vintage", sur mon trajet, je regarde aux arrêts sur le Pouce pour partager ma voiture…

Dès le lancement, n'hésitez pas à vous inscrire et à utiliser ce moyen de déplacement convivial, écologique et économique. Parlez-en autour de vous. Plus nombreux seront les inscrits, plus efficace sera le réseau !

*Au moment où nous écrivons cet article, toutes les modalités ne sont pas encore définies, nous ne manquerons pas de vous informer sur www.briis.fr ou dans un prochain bulletin municipal.*

# **Budget** 2018

**C'est grâce à un effort de tous pour maîtriser les dépenses, trouver les solutions les plus efficaces et obtenir les financements les plus importants que le programme municipal ambitieux de cette mandature peut continuer de se réaliser.**

**Le budget communal 2018 a été voté le 11 avril dernier dans un contexte socio-économique difficile. Le gel des dotations d'État et leur baisse préprogrammée à nouveau en 2019 nous a conduits à élaborer un budget prudent, avec le souci de ne pas augmenter les taux d'imposition locaux et de réduire l'endettement communal, tout en ayant la volonté de répondre aux besoins des Briissoises et des Briissois.**

Le budget prévisionnel 2018 a été examiné par le Conseil municipal qui l'a adopté à l'unanimité des membres de la majorité municipale lors de sa séance du 13 avril dernier.

Malgré une légère amélioration du contexte financier global, l'économie française reste soumise à de nombreuses fragilités et incertitudes qui pèsent sur le bloc communal.

Plus que la loi de finances pour 2018, c'est probablement la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 qui marque de son empreinte les premières mesures budgétaires décisives pour les collectivités locales pour les années à venir. En effet, sur la durée du quinquennat du nouveau Président, le Gouvernement demande aux collectivités territoriales de réaliser 13 milliards d'économies supplémentaires en dépenses de fonctionnement alors que sur le quinquennat précédent 11 milliards d'euros avaient déjà été ponctionnés aux collectivités locales ayant pour conséquence à Briis-sous-Forges la perte de plus de 250 000 € de dotations.

Comme ces dernières années, la loi de finances 2018 distille son lot d'ajustements ou de mesures correctives. Mais à la différence des années précédentes, la dotation globale de fonctionnement reste presque stable à 240 000 €. Elle recommencera à baisser à nouveau à partir de l'année prochaine.

Le maintien du niveau de la dotation globale de fonctionnement de la commune s'accompagne toutefois d'un redéploiement d'autres dotations de compensation et de péréquation qui conduit à une baisse globale de 5 000 € de la participation de l'État.

Mais ce qui va marquer durablement la construction des budgets de la commune c'est la réforme de la taxe d'habitation car à compter du 1er janvier 2018 est instauré un nouveau dégrèvement de la taxe d'habitation pour les contribuables dont les revenus ne dépassent pas certains seuils. Ce dégrèvement va

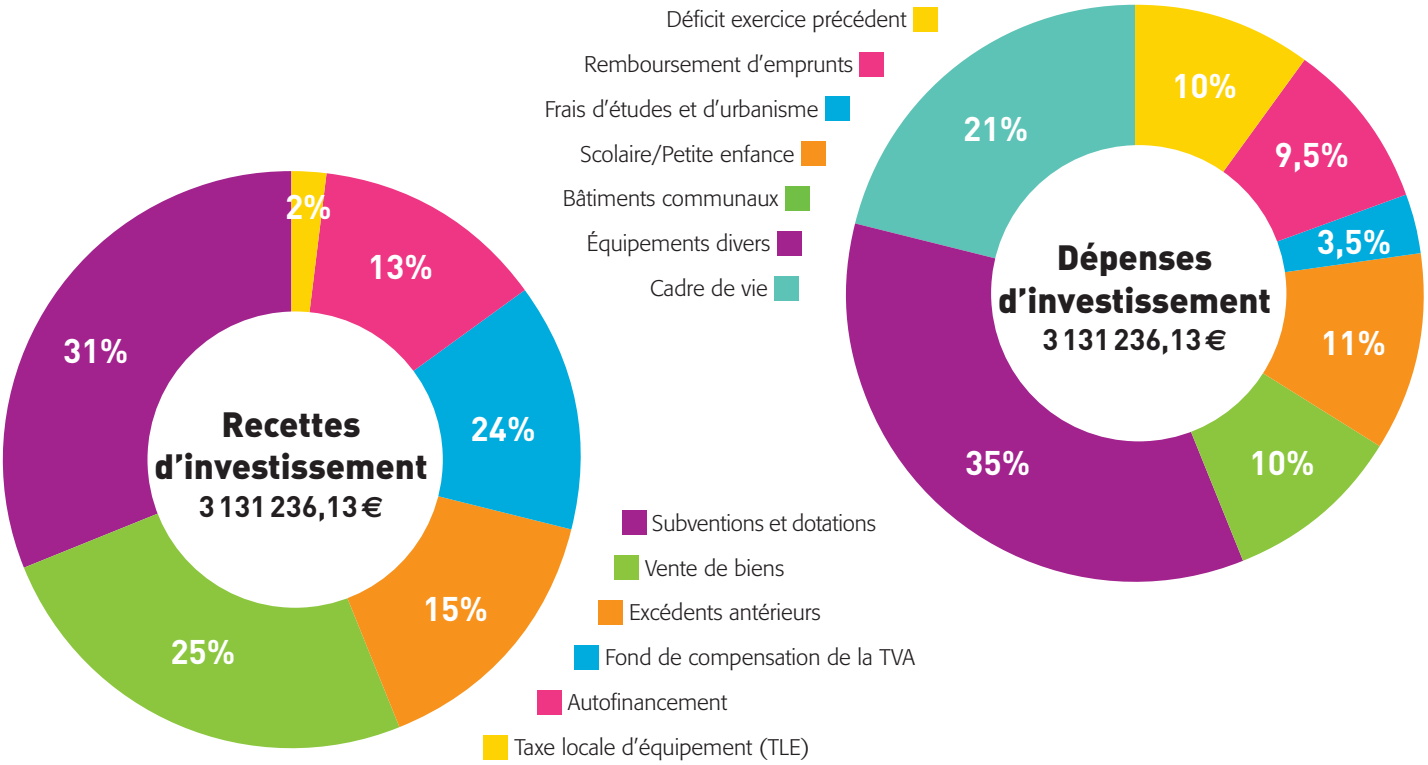


se mettre en place progressivement sur trois années pour aboutir en 2020 à une exonération totale de 30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020.

Ainsi, pour Briis-sous-Forges ce sont 55,17 % des foyers fiscaux qui sont concernés soit 613 foyers sur les 1 247 qui payaient jusqu'alors la taxe d'habitation.

À priori, les dégrèvements seront intégralement compensés par l'État. Ce qui implique que budgétairement, cette réforme aura pour conséquences de réduire le montant des contributions directes et d'augmenter celui des compensations de l'État de manière identique.

Si cette réforme est utile pour le pouvoir d'achat des ménages concernés, elle pose d'inquiétantes questions pour les collectivités locales :

Tout d'abord, **c'est la question de la libre administration des collectivités territoriales qui est remise en cause.** En effet, le levier financier des politiques municipales s'appuyait sur les trois taxes (taxe d'habitation, taxe foncière et taxe foncière sur le non bâti). Chaque commune, en fonction de ses projets et de sa situation financière était libre d'augmenter ou non ses taxes locales. Avec cette réforme les communes perdront en grande partie leur autonomie dans leurs décisions.

Ensuite comment l'État va-t-il compenser ? En effet, cette compensation devra être reconduite chaque année, lors du vote de la loi de finances, et elle peut être rayée d'un simple trait de plume si le législateur le décide. La ressource pourrait aussi voir sa valeur diminuée au fil des ans. Par ailleurs, comment l'État va prendre en compte l'augmentation naturelle des bases qui avaient lieu chaque année, ou bien encore l'augmentation du nombre d'habitants qui ne manquera pas de se produire à Briis-sous-Forges dans les années à venir ?

Autrement dit, une compensation, même intégrale, n'offre pas de réelle garantie sur le long terme s'il n'y a pas une compensation intégrale et évolutive garantie par la loi. C'est ce que les collectivités doivent exiger de l'État.

Le Département et la Région ne sont pas non plus épargnés. Ces deux collectivités sont beaucoup plus contraintes dans leurs choix et le risque est réel de voir d'une part une augmentation de l'imposition des ménages et d'autre part une diminution possible des financements accordés aux projets de la commune.

**Dans ce contexte particulièrement difficile, le Conseil municipal a décidé de ne pas baisser les bras et de défendre pied à pied chacun des services communaux.** Il a proposé en outre d'aller au bout des projets et de tout faire pour obtenir les meilleures subventions possibles tout en réaffirmant l'idée de rester fidèle à ses principes : nous différons les projets si nous n'obtenons pas de subventions. Il a souhaité enfin faire prévaloir les valeurs d'un village solidaire, attaché à l'égalité de l'accès de tous aux services publics de qualité.

Il a pris enfin trois décisions majeures :

1 • Pas d'augmentation, en 2018, de la part communale des impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière et taxe sur le foncier non-bâti).

2 • Poursuite du désendettement de la commune, donc pas d'emprunts nouveaux (sauf opportunité d'acquisitions).

3 • Maintien d'un bon niveau de l'autofinancement (il représente l'excédent dégagé sur la section de fonctionnement servant à abonder la section d'investissement).

La traduction de ces orientations au plan du fonctionnement est donc la suivante :

- Confirmation de l'ensemble des services et prestations existants tout en consolidant leur activité.
- Poursuite de la politique solidaire de la commune.
- Poursuite du soutien aux associations et à tout projet contribuant à l'animation de la vie du village.
- Poursuite de la maîtrise des dépenses.
- Dégagement d'un autofinancement à hauteur d'au moins 350 000 €.

Ainsi, le budget 2018 de la section de fonctionnement s'élève en dépenses et en recettes à 3 267 619 €.

Sur le plan des investissements, l'année 2018 verra s'achever les travaux de la Maison de santé pluridisciplinaire pour une ouverture prévue avant l'été avec l'arrivée progressive des professionnels de santé qui s'achèvera en octobre avec l'ouverture de la pharmacie.

D'autres travaux sont prévus :

- Après la rue d'Antioche qui vient de se terminer, des équipements de sécurité rue Simon de Montfort seront également réalisés à l'achèvement des travaux de la Maison de santé pluridisciplinaire. Par ailleurs, des places de parking supplémentaires seront créées le long de la rue Fontaine de Ville.
- À l'automne démarreront en simultané les travaux de réhabilitation des granges situées aux 12 et 19 rue de l'Armée Patton.
- Rénovation du monument aux morts devant l'entrée du cimetière.
- Travaux de rénovation dans les bâtiments communaux et notamment à la crèche parentale.

Diverses études sont en cours pour des travaux prévus en 2019 :

- Enfouissement des réseaux rue Boissière et réhabilitation de la voirie et des trottoirs.
- Enfouissement des réseaux chemin des Sablons et réhabilitation de la voirie et des trottoirs.
- Rénovation de la voirie chemin de Fontenay et réfection du réseau d'eaux pluviales.
- Etc.

Ainsi, le budget 2018 de la section d'investissements s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 131 236,13 €.

C'est donc grâce à un effort de tous pour maîtriser les dépenses, trouver les solutions les plus efficaces et obtenir les financements les plus importants que le programme municipal ambitieux de cette mandature peut continuer de se réaliser sans qu'il soit nécessaire d'alourdir les taux communaux d'imposition.

***Jean-Charles Champagnat,***
*Maire-adjoint chargé des Finances*

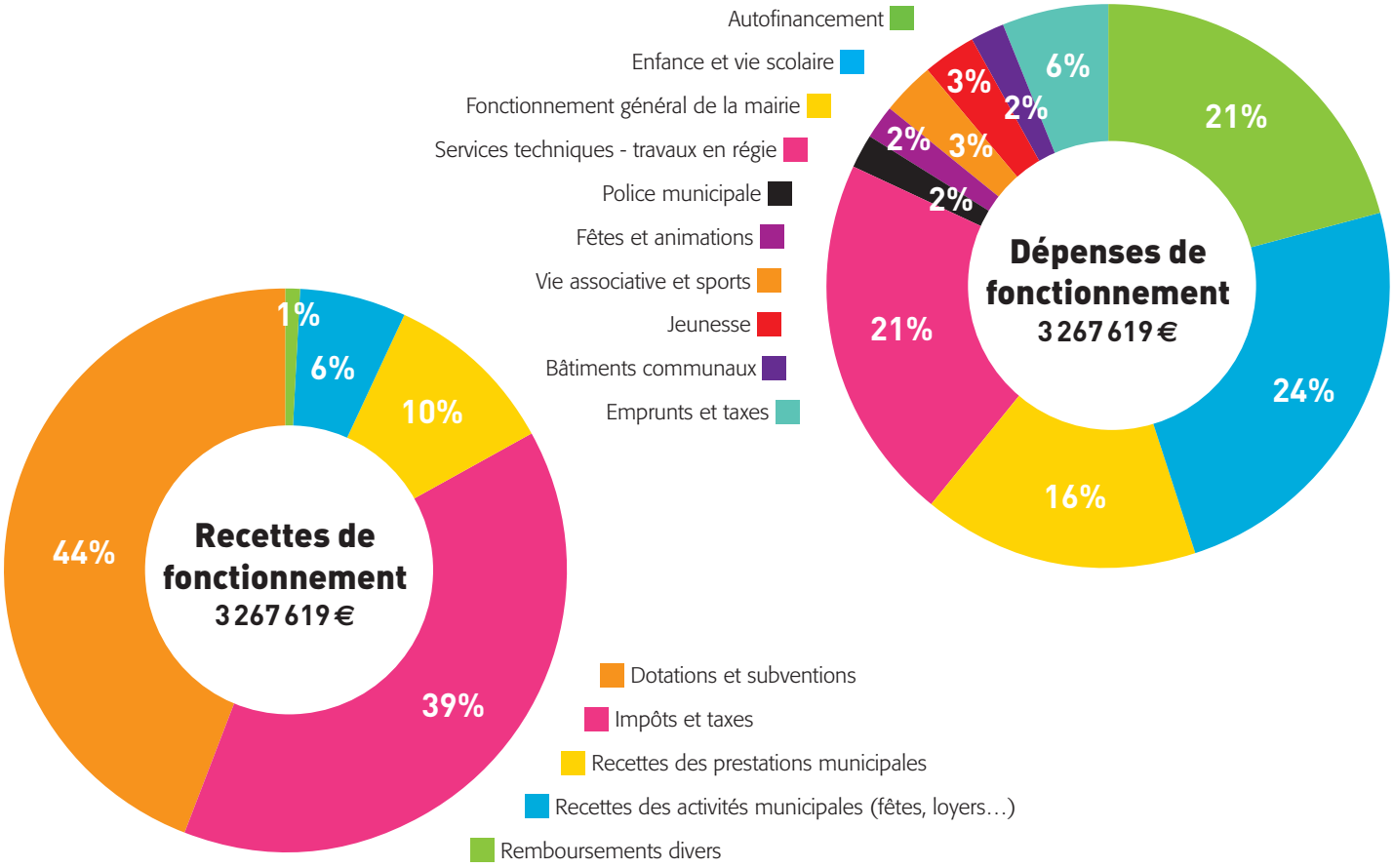

# Nouvelle baisse du prix de l'eau potable

**Le Conseil d'exploitation de la Régie publique *Eaux de Briis* et le Conseil municipal viennent de décider d'une nouvelle baisse du prix de l'eau potable pour les usagers Briissois.**

Le prix de l'abonnement pour la fourniture d'eau potable vient en effet de baisser de 20%. Il sera ainsi passé de 79,44€ au 1er janvier 2016 à 54,02€ au 1er janvier 2018, soit une baisse de 32% en 2 ans.

Cette nouvelle baisse, ajoutée à la baisse de 15% du prix du mètre cube d'eau potable et de l'abonnement "eau potable" intervenue lors du changement du mode de gestion il y a deux ans, porte la baisse globale du prix de l'eau potable à 19%, pour une facture annuelle de 120m³ d'eau.

Si l'on tient compte de l'augmentation annuelle d'environ 1,5% qui serait intervenue automatiquement si nous étions restés en gestion avec Suez-Lyonnaise, les usagers paient aujourd'hui leur eau potable 22% moins cher, grâce au retour en régie publique de la gestion de l'eau.

En ces temps où les services publics sont fortement malmenés, voilà qui invite à réfléchir sur leurs performances et leur utilité face aux difficultés de pouvoir d'achat de la plupart de nos concitoyens. *Eaux de Briis* n'a pas d'actionnaires à rétribuer et grâce à une gestion rigoureuse et une compétence professionnelle irréprochable, le bilan comptable de 2 ans de gestion publique nous permet de faire bénéficier les usagers d'une nouvelle baisse sans mettre en cause la qualité du service de proximité et le renouvellement des réseaux.

À ce titre, nous renouvelons cette année le réseau d'eau potable du lotissement des Couvaloux, l'un des plus anciens du village, pour un montant de 30000€ de travaux. Cette politique de renouvellement des réseaux est inscrite dans notre programme pluri-annuel, ce qui n'était pas le cas avec le précédent mode de gestion.

De plus, notre régie publique va investir pour 20000€ cette année, afin de se doter de nouveaux outils pour détecter les fuites, ce qui améliorera encore le rendement de notre réseau et réduira encore les coûts d'exploitation.

De très bonnes nouvelles qui témoignent des compétences de nos agents et de la détermination des membres du Conseil d'exploitation et des élus de la majorité pour défendre les intérêts des Briissois.

***Bernard Vera***
*Président de la Régie publique Eaux de Briis*

# Bienvenue au **Dr. de Bailliencourt**

**Infos pratiques :**

**Medecin conventionné secteur 1.**

**La prise et l'annulation des rendez-vous se font exclusivement sur le site Doctolib** (si aucun rendez-vous ne vous est proposé sur le site, c'est que les rendez-vous sont tous pris).

**Vous pouvez joindre le médecin par sms au 06 31 25 89 67, ils sont traités 3 fois par jour.**

**Dr. de Bailliencourt : lundi et jeudi.**
**Docteur Émile : mardi et vendredi.**

**À Briis comme partout, la santé étant une des préoccupations majeures des habitants, l'installation d'un nouveau médecin dans la commune va rassurer ceux qui pour une raison ou une autre étaient, sont ou vont être à la recherche d'un praticien référent.**

Notre village a en effet longtemps compté trois médecins généralistes pour répondre aux besoins de suivi et de consultations de sa population. Le départ à la retraite d'un autre et le choix d'un changement de vie de l'autre y ont modifié la couverture de santé et fort heureusement l'arrivée du Docteur Bellaton, il y a trois ans a permis de prendre en charge une partie de leurs patients.

Mais comme le territoire élargi aux communes voisines et notamment celui de Limours connaît lui aussi le phénomène de pénurie de généralistes, le besoin d'un médecin supplémentaire s'exprimait fortement à Briis. La proposition du Docteur Anne-Claire de Bailliencourt a répondu à l'attente de tous les professionnels de santé et élus inquiets de cette situation et s'est concrétisée assez rapidement.

Souhaitant s'installer dans le secteur par choix parce qu'elle y a approché les habitants, le docteur de Bailliencourt a pris ses fonctions en septembre après 25 ans de pratique en tant que succesivement médecin généraliste remplaçant, médecin de PMI (Protection Maternelle et Infantile), médecin de crèche et médecin aux urgence pédiatriques. Très bien accueillie par les acteurs de santé de la ville et par les élus, elle reçoit actuellement ses patients dans un cabinet au 60 rue Marcel Quinet. Les locaux sont certes étroits mais il s'agit d'un fonctionnement provisoire en attendant une installation définitive au sein de la Maison pluridisciplinaire de santé. La qualité de ce projet a pesé très favorablement dans le choix du lieu de son implantation. Co-élaboré par les professionnels concernés, il va pleinement correspondre à leurs attentes.

À ce jour, le Docteur de Bailliencourt travaille en tandem avec le Docteur Sophie Émile qui complète son service et la remplace pendant les vacances. À elles deux, elles assurent les consultations du lundi et samedi midi et si besoin et après accord, des visites à domicile pour des patients qui ne peuvent pas se déplacer. Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre commune.

***Claudine Chappe***

# **Les nouveautés** de la Médiathèque

## **Bob & Marley : La maison** • *Album*
**de Marais et Dedieu**

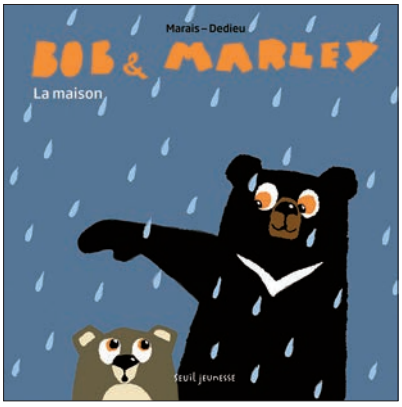


Bob est petit, grognon et gaffeur. Marley est grand, câlin et farceur. Ces ours sont deux copains inséparables. C'est jour de pluie sur la prairie et Bob demande à Marley de lui construire une maison pour se protéger. *"Mais se protéger de quoi ?"* l'interroge Marley – *"On est partout chez nous, on est les plus forts !"*. Bob souhaiterait un endroit douillet et un paillasson devant la porte. Devant l'insistance de son compagnon, Marley va trouver une solution.

À partir de 3 ans.

## **Culottées**
• *Bande déssinée*
**de Pénélope Bagieu**

Margaret, actrice "terrifiante", spécialisée à Hollywood dans les rôles de méchante ; Agnodice, gynécologue de l'Antiquité grecque qui dut se déguiser en homme pour exercer ; Lozen, femme apache, guerrière et chamane ; Annette, sirène australienne qui inventa le maillot de bain féminin.
Pénélope Bagieu brosse avec humour et finesse quinze portraits de femmes, combattantes hors normes, qui ont bravé la pression sociale de leur époque pour mener la vie de leur choix.

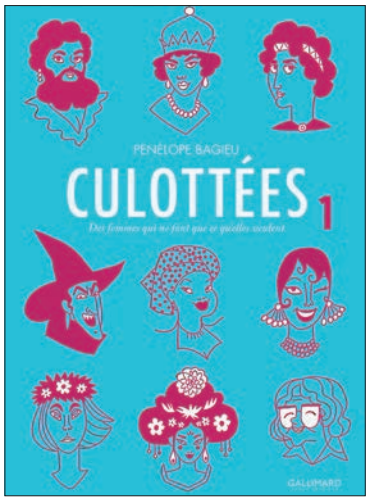


## **The Rain** • *Roman ados*
**de Virginia Bergin**

Tout allait bien pour Ruby qui venait enfin d'embrasser le beau Caspar dans un jacuzzi… Du moins jusqu'à ce qu'une pluie mortelle s'abatte sur Terre, décimant la majorité de la population.
Cette histoire ne se déroule pas après la catastrophe comme la plupart des romans dystopiques, mais pendant… Alors quand chaque averse vous met en danger de mort, comment une ado de 15 ans, livrée à elle-même, est censée réagir ?

**Venez découvrir notre sélection littéraire ou rendez-vous sur le site de la Médiathèque.**

## **Le coup de cœur** du Comité de lecture
par les bénévoles de la médiathèque municipale

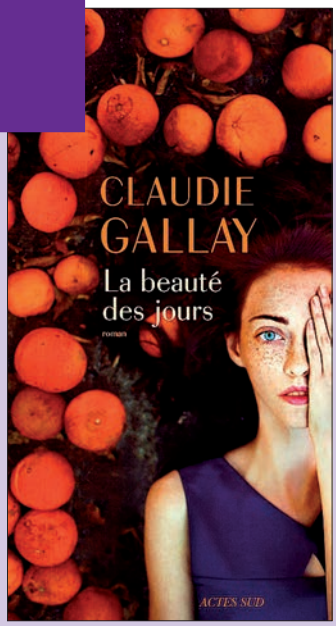


### **La beauté des jours**
• *Roman* **de Claudie Gallay**

Jeanne est employée à La Poste, mariée à Rémy magasinier à Auchan. Le couple mène une vie heureuse et tranquille en Isère. Leurs filles sont parties faire leurs études à Lyon. Lui rêve de Dunkerque, elle de New-York. Sa meilleure amie, Suzanne, vit à ses côtés. Malgré tout, Jeanne aime cette vie répétitive, rythmée par le passage des trains au bout du jardin, les repas dominicaux à la ferme familiale où le père, aigri, ne lui adresse plus la parole. Jeanne a une passion pour l'art contemporain et notamment pour l'artiste serbe, Marina Abramovic, une performeuse qui engage son existence dans son travail. Elle l'admire, lui écrit des petits mots, son originalité la fait rêver. Un jour elle rencontre un amour de jeunesse et sa vie va prendre un autre sens …

# **La chenille** processionnaire du pin

**Depuis plusieurs années, la chenille processionnaire du pin s'est installée en Île-de-France.**

Son cycle de vie est d'environ un an. Entre la fin du mois de juin et la mi-août, la femelle du papillon dépose ses œufs autour des petits rameaux ou à la base des aiguilles du pin. Ceux-ci éclosent environ un mois plus tard. Les chenilles tissent alors des pré-nids. Elles en sortent la nuit pour s'alimenter.

Dès les premiers froids (novembre) au troisième stade de leur développement, elles forment un nid volumineux d'hiver, au sud afin de profiter des rayons du soleil. C'est également à partir de ce stade qu'elles possèdent des poils urticants qu'elles libèrent en cas de stress.

Au printemps, les chenilles en procession quittent l'arbre pour aller s'enfouir dans le sol et former une chrysalide afin de se transformer en papillon.

Différents **moyens de lutte** existent, qui permettent de contrôler la population de chenilles, mais non de l'éradiquer, les papillons pouvant parcourir jusqu'à 25 kilomètres et les chrysalides pouvant rester dans le sol plusieurs années.

1. En été il est possible de piéger les papillons en utilisant des pièges à phéromones.

2. De septembre à novembre appliquer un traitement à base de baccillus thurengiensis (efficace uniquement sur les jeunes chenilles, avant le stade trois.
3. En hiver, détruire les nids dès qu'ils sont visibles. L'utilisation d'équipements de protection (combinaison, gants, lunettes et masque) est indispensable afin de se protéger des soies urticantes qui se trouvent dans les nids, même vides.
4. Mettre en place des éco-pièges autour des arbres infestés afin d'empêcher les chenilles de descendre de l'arbre et rejoindre le sol (à partir de mi-mars).
5. Installer des nichoirs à mésange (prédateur de la processionnaire) afin de réguler la population de chenilles.

Combiner entre elles ces différentes méthodes, en augmentera l'efficacité. Vous trouverez de plus amples informations sur le site internet de la mairie (*www.briis.fr*).

***Christiane Lépissier***
*Conseillère municipale*
*déléguée aux enjeux écologiques*

**Un arrêté municipal a été pris concernant la lutte contre les chenilles processionnaires. Celui-ci est visible sur le site internet de la malrie.**

## **Dans le sous-bois** du Jardin municipal

par Christiane Lépissier

À l'automne, bourdaine, viorne lantane, troène commun, néflier, cornouiller mâle et noisetier ont pris place. Ces plantations d'espèces locales, destinées à renforcer la strate arbustive, seront reconnues des oiseaux auxquels elles offriront gîte et couvert.

Fifi sur la volière et Madame Solvay – nos deux rosiers lianes – ont pris racines de chaque côté du grand passage entre les deux jardins.

Ils ne tarderont pas à nous enchanter de leur floraison parfumée.

La passerelle de bois à a été sécurisée par la pose d'un fin grillage et est maintenant utilisable en toutes saisons.

Les jardiniers bénévoles sont présents dans le jardin du 19 rue de l'Armée Patton le 1er samedi et le 3e mardi de chaque mois, entre 10 h et 12 h. Venez les rencontrer !

## Exposition philatélique

Un décor sur une enveloppe, le timbre, est un message, un clin d'œil. Nous apprenons tant de choses sur ce petit bout de papier collé sur nos lettres.

C'est ce qu'a voulu démontrer l'exposition de ce début janvier à la médiathèque municipale.

L'histoire de l'écriture depuis les peintures rupestres jusqu'à celle de l'imprimerie et de l'ordinateur. Les alphabets du monde, l'école et la littérature. Le timbre prouve qu'il est un bel objet et une telle exposition pouvait le sublimer.

*Anne-Marie Chappe*

## Journée des Droits de l'Enfant

Comme chaque année la Journée des Droits de l'Enfant est un moment important pour nous. En discutant avec les enfants ils étaient plus qu'enthousiastes de leur après-midi — Enzo 6 ans *"j'ai découvert des droits que je ne connaissais pas"*.

Ils ont de manière ludique par le biais d'un grand jeu de l'oie, découvert ou redécouvert pleins de questions sur les différents droits fondamentaux et ont pu échanger leurs points de vue avec les animateurs et les animatrices. Toujours une après-midi conviviale et festive qui s'est clôturée par un goûter.

*Véronique Moty*

## Projection débat : "Ce n'est qu'un début"

Le film-documentaire "Ce n'est qu'un début" réalisé par Pierre Barougier et Jean-Pierre Pozzi, a terminé le cycle de projections-débats de l'année 2017.

Des élèves de maternelle d'une ZEP ont été filmés pendant 2 ans dans le cadre d'une expérimentation d'un atelier "philosophique". Assis en cercle autour d'une bougie allumée par la maîtresse, ils apprennent à s'exprimer, s'écouter, se connaître en réfléchissant à des sujets tels que : l'intelligence, la liberté, la richesse, l'amour, la mort... et cela donne un film émouvant, drôle, plein de spontanéité, de bon sens et de fraîcheur...

Comme l'a expliqué Jean-Pierre Pozzi à l'issue de la projection au travers d'un riche échange avec des spectateurs conquis, ce tournage a été une expérience particulièrement intéressante. Expérience sur le plan pédagogique, où la maîtresse n'est plus la détentrice du savoir mais celle qui fait surgir les réflexions, qui se met en retrait pour laisser les enfants s'exprimer. Mais sans conteste, expérience humaine débouchant sur un apprentissage de la citoyenneté : ces enfants d'origines très diverses réfléchissent ensemble sur des sujets qui les concernent tous et apprennent ainsi non seulement à s'écouter mais aussi à s'enrichir de leurs différences, à être tolérants et respectueux des autres. Et au travers des enfants, les adultes sont également concernés puisque les conversations commencées à l'école se sont poursuivies à la maison.

## Raconte-moi une histoire

Depuis octobre, le groupe de conteuses de la Médiathèque met un point d'honneur à offrir aux enfants des histoires attractives pleines d'humour, distillant au passage de petits messages coquasses. Entamée en musique en octobre le cycle mensuel des séances *"Raconte-moi une histoire"* a enchanté les oreilles des petits et des grands.

En novembre une classe de CE1 était reçue à la médiathèque pour un voyage dans les légendes amérindiennes. Allant des grandes plaines du nord jusqu'à la forêt amazonienne. De *"L'homme qui a vaincu le vent du nord"* à la question *"Pourquoi les singes vivent-ils dans les arbres ?"* en passant par *"Le fils du soleil"*. Au rythme du tambour et du bâton de pluie, ces légendes lointaines inscrivent des mots qui construisent les histoires de l'Homme et de la nature qui l'entoure.

*Anne-Marie Chappe*

## Galette des rois à la résidence Boissière

Une soixantaine d'aînés de la Résidence Boissière ont profité d'un après-midi de fin janvier pour se réunir dans la salle commune du foyer logement pour partager la galette des rois offerte par le CCAS (Centre communal d'Action sociale). Les résidents étaient contents de visionner les photos rétrospectives de l'année 2017 et de se remémorer les bons moments passés ensemble dans le foyer logement. Ce temps de partage a été ponctué par les vœux du maire et de son adjointe en charge des affaires sociales. Chacun a pu déguster la galette autour d'un jus de fruit tout en débusquant la fève dans la frangipane. Les rois et les reines de la journée ont pu repartir avec leurs couronnes, ravis d'avoir pu discuter et échanger dans une atmosphère détendue auprès de leurs élus.

*Christine Duval*

*Briis est une commune de moins de 3 500 habitants (lors des dernières élections municipales). Elle n'est donc pas dans l'obligation d'ouvrir les colonnes du bulletin municipal à l'opposition. Toutefois, le Maire a proposé au Conseil municipal d'offrir cette possibilité afin de favoriser l'expression démocratique de chaque groupe en fonction de sa représentativité. Nous rappelons que cette tribune est libre et que les propos n'engagent que leurs auteurs (textes originaux, sans modification, ni correction).*

Groupe "Un nouveau souffle pour Briis"
Opposition municipale

## Chûtes de neige, et Démocratie

"Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flateur". Cette phrase de Beaumarchais s'applique dans toute sa force à notre Tribune d'aujourd'hui. Si l'on compare l'état des routes du secteur à celui des rues briissoises durant "l'épisode neigeux", début février, on ne peut que saluer le travail accompli par les services techniques de la commune et leurs employés. Au prix d'une belle implication et d'un travail organisé, la circulation a été objectivement bien mieux et bien plus rapidement rétablie dans le village que dans d'autres lieux essonniens. Bravo au personnel communal !

Un mot sur le recensement qui touchait à sa fin. Mieux connaître la population et ses conditions de vie est l'objectif de l'INSEE. Espérons qu'au niveau local cela aidera à chasser l'ambiguïté entretenue par la municipalité sur le nombre d'habitants : moins de 3500 pour ce qui est des droits de l'opposition, mais plus de 3500 pour ce qui est des indemnités perçues. Les 2 approches sont légales, mais d'un point de vue moral et logique elles questionnent quelque peu…

Enfin nous vous informons que puisqu'il nous est constamment refusé ne serait-ce qu'une seule phrase d'explication de vote lors des compte-rendu du Conseil Municipal (par les mêmes qui l'ont pourtant longtemps pratiqué à la CCPL), nous réfléchissons à systématiser nos propres compte-rendu sur les réseaux sociaux et les supports numériques.

**Fanny Hache**
**Jean-Christophe Nominé**
**Nicolas Schoettl**

Groupe "Ensemble pour vivre Briis Autrement"
Majorité municipale

## Orsay, Longjumeau, Juvisy : hôpitaux publics de notre territoire en danger !

Dans le cadre de la restructuration hospitalière en cours, à proximité de notre commune, les hôpitaux de Longjumeau, Juvisy-sur-Orge et Orsay, fréquentés par de nombreux habitants de Briis-sous-Forges, sont menacés de fermeture au profit de la création d'un établissement unique sur le plateau de Saclay à l'horizon 2024.

Le projet de fusion des hôpitaux de Juvisy-sur-Orge, Longjumeau et Orsay a pour objectif annoncé de réduire le personnel en diminuant leur nombre d'environ 600 postes. La qualité de travail et de soins s'en trouverait également affectée.

Par ailleurs, ce projet prévoit de réduire de moitié le nombre de lits (près d'un millier de lits aujourd'hui sur les trois hôpitaux pour moins de 500 demain à Saclay). Cette diminution est faussement justifiée par l'augmentation de l'ambulatoire qui ne concerne en fait qu'une faible partie des patients.

Ce projet a été arbitré par le Comité interministériel de Performance et de Modernisation de l'offre de soins (Copermo) en février 2017 avec déjà quelques réserves concernant :

- le nombre de personnels dans le nouvel hôpital,
- l'accessibilité du plateau de Saclay pour les patients,
- l'installation de Centres de consultations et soins urgents.

Ces CCSU seraient des structures d'urgence de proximité mais dépourvus de lit, de bloc opératoire, de radiologie ou encore d'analyse biologique. Du coup, il s'agit bien de centres de tri, ouvertes de 10 h à 22 h qui ne pourront pas se substituer à un vrai service d'urgence de proximité adossé à un hôpital.

Ce choix va provoquer un éloignement des infrastructures et donc des risques sanitaires en regard des distances à parcourir pour les patients ;

Aujourd'hui, le Copermo a décidé de reporter une nouvelle fois l'examen du dossier d'évaluation du nouvel hôpital sous couvert de demande d'éléments complémentaires à l'Agence régionale de la Santé et au directeur du groupement hospitalier Nord Essonne.

Les hésitations du Copermo démontrent bien que ce projet n'est pas aussi évident que l'on a bien voulu nous le faire croire.

Les élus de Briis-sous-Forges sont attachés au service public de santé de proximité, garant de la solidarité et de l'équilibre du territoire pour répondre aux besoins des Briissoises et des Briissois. C'est pourquoi nous sommes opposés aux fermetures de services comme aux réductions d'effectifs pour des raisons d'ordre prioritairement comptables s'inscrivant dans des objectifs de "baisse de la dépense publique".

Sans remettre en cause la pertinence d'un nouvel établissement hospitalier dans le cadre du projet d'aménagement du plateau de Saclay, il nous semble important de demander la réhabilitation des hôpitaux de proximité et ainsi le maintien d'une offre de soins de qualité et de proximité pour tous.

**Les élus de la majorité**

# Conseil municipal
## Séance du 13 novembre 2017

**1. Autorisation donnée au Maire de signer les réservations de vente des cinq appartements en cours de constructions au-dessus de la Maison de santé**
Il a été nécessaire d'annuler la délibération n° 0712/15 au 14 décembre 2015 en raison que cette délibération avait été prise sans avoir demandé au préalable l'avis des Domaines. Il convient de prendre une nouvelle délibération suite à la réception de l'avis des Domaines reçu le 6/11/2017 pour permettre la vente en l'état futur d'achèvement des cing appartements en cours de construction au-dessus de la Maison de santé située rue Simon de Montfort figurant au cadastre sous les relations F 1956 et appartenant à la commune de Briis. Par rapport à l'estimation des Domaines une décôte d'environ 20% est appliquée car ces appartements se situent au-dessus d'un établissement recevant du public, ceci pouvant induire des désagréments liés aux flux des usagers de la Maison de santé.
Considérant l'intérêt de la Commune de vendre en dessous de la valeur estimée par les Domaines et de la nécessité de signer les ventes en état futur d'achèvement dans les délais les plus brefs, Monsieur le Maire est autorisé à signer les contrats de réservations et les ventes des cinq appartements selon les tarifs suivants (deux places de parkings extérieurs par appartement compris) :
AO1 : 71,00 m² (F3) à 200 000 € TTC
AO2 : 104,30 m² (F3) à 260 000 € TTC
BO1 : 41,70 m² (F2) à 150 000 € TTC
BO2 : 69,75 m² (F2) à 200 000 € TTC
BO3 : 91,20 m² (F3) à 240 000 € TTC
La recette correspondante sera portée au budget 2017 et suivant de la commune.
*À l'unanimité (pour 17).*

# Conseil municipal
## Séance du 18 décembre 2018

**1. Décision modificative n°1 – Budget commune 2017**
Il s'agit d'une décision modificative technique pour prendre en compte les décisions prises par le Conseil municipal concernant les subventions à la Caisse des écoles et au CCAS. D'autres modifications techniques sont faites à la demande de la Trésorerie en section d'investissement.
*À la majorité(16 pour et 2 abstentions : MM. Nominé et Schoettl).*

**2. Décision modificative n°2 – Budget de la Régie publique de l'eau 2017**
Plusieurs postes sont modifiés pour prendre en compte la réalisation du budget de la Régie publique de l'eau. La dotation pour risque reste confortable et le budget 2017 devrait être excédentaire en fonctionnement comme en investissement. Cette Décision modificative a été validée par le Conseil d'exploitation de la Régie.
*À la majorité (16 pour et 2 abstentions : MM. Nominé et Schoettl).*

**3. 4. 5. Autorisation d'engagement de dépenses d'investissements avant le vote du budget 2018 pour la commune, le service public d'assainissement et la Régie publique de l'eau**
Ces délibérations, prises chaque année en fin d'exercice, portent sur l'autorisation donnée au Maire d'engager des dépenses avant le vote du budget 2018. Cette autorisation est obligatoire pour ne pas interrompre le paiement des factures d'investissement des travaux engagés avant le vote du budget 2018.
*À l'unanimité (pour 18).*

**6. Subvention exceptionnelle au collège Jean Monnet de Briis**
Le Collège organise chaque année des voyages scolaires pour les élèves des classes de 3e. La dotation financière du Conseil départemental de l'Essonne diminue chaque année et ne permet plus au collège de prendre en charge la part accompagnateurs de ces voyages scolaires. Cette année, suite à ce désengagement du Conseil départemental, il subsiste un reste à charge pour ce voyage de 2 708,15 €. L'ensemble des communes concernées ont validé le principe d'une subvention exceptionnelle calculée au prorata du nombre d'élèves concernés pour couvrir ce reste à charge. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 002 €.
*À l'unanimité (pour 18).*

**7. Demande de subvention à l'agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre de la lutte contre les fuites du réseau de distribution – Régie publique de l'eau**
Il est possible d'obtenir des subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre de son programme visant à améliorer le rendement des réseaux de distribution d'eau potable. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette demande de subventions qui concerne trois opérations :
1- achat d matériel pour recherche de fuite
2- changement de canalisations et modernisation de branchements
3- travaux pour réparation de fuites.
*À l'unanimité (pour 18).*

**8. Délibération cadre relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel**
C'est le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création de la RIFSEEP

(Régime indemnitaire lié aux Fonctions, à l'Expertise et l'Expérience professionnelles) qui détermine le fondement juridique de ce nouveau régime indemnitaire. Ce décret dispose qu'à partir du 1er janvier 2017, les collectivités et établissements devaient commencer à se mettre en conformité avec les nouvelles règles relatives au nouveau régime indemnitaire de leurs agents, et mettre en place le RIFSEEP.
Il comprend deux parts : L'IFSE (indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) est une part fixe déterminée en appréciant la place au sein de l'organigramme et les spécificités de la fiche de poste. Le CIA (complément indemnitaire d'activité) est une part facultative et variable fixée au regard des critères d'évaluation établis pour l'entretien professionnel annuel.
Il est proposé d'approuver la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire à compter du 1er janvier 2018.
*À l'unanimité (pour 18).*

**9. Enquête de recensement 2018 de la population : désignation d'un coordinateur, autorisation donnée au Maire de désigner par arrêté des agents recenseurs**

À la demande de l'INSEE, la commune va procéder au recensement de la population du 16 janvier au 17 février 2018. Pour mener à bien ce recensement il est nécessaire de recruter six agents recenseurs et un coordinateur d'enquête. Cette délibération a pour objet d'accepter la nomination de Catherine Antoine, secrétaire de mairie, comme coordinatrice et de fixer sa rémunération ainsi que celle des agents recenseurs. Le coût de ce recensement fait l'objet d'une subvention d'un montant de 6342€ qui couvre les frais de personnel et les frais administratifs.
*À l'unanimité (pour 18)*

**10. Mandat au CIG concernant la procédure de renégociation du contrat groupe assurance pour les personnels communaux**

Le contrat groupe d'assurance statutaire du Centre interdépartemental de gestion (CIG) garantit les collectivités territoriales adhérentes contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires. Le contrat groupe regroupe aujourd'hui plus de 425 collectivités dont la commune de Briis-sous-Forges. Il a été conclu pour une durée de trois ans, avec la société Dexia-Sofcap et arrivera à échéance le 31 décembre 2018. Le CIG va entamer la procédure de renégociation de son contrat selon les règles du Code des marchés publics. Les taux de cotisation obtenus seront soumis à la Commune avant adhésion définitive au contrat groupe. Celle-ci garde la possibilité ultérieure de relancer elle-même la procédure de consultation.
*À l'unanimité (pour 18)*

**11. Désignation d'un membre élu au Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles**

Suite à la démission de Mme Alexandre de la Vice-présidence de la Caisse des Écoles, la délibération a pour objet de désigner un nouveau membre élu du Conseil municipal pour le Conseil d'administration. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la désignation de M. Champagnat. Mme Alexandre est chaleureusement remerciée pour son implication à la Caisse des Écoles toutes ces années et félicite Mme Vera nouvellement élue vice-présidente par le Conseil d'administration de la Caisse des Écoles.
*À l'unanimité (pour 18)*

**12. Approbation de la modification des statuts de la Communauté de communes du pays de Limours**

L'article 65 de la loi NOTRe du 7 août 2015 codifié à l'article L 5214-23-1 du CGCT prévoit qu'au 1er janvier 2018, les communautés de communes souhaitant bénéficier de la DGF bonifiée devront exercer au moins neuf des douze groupes de compétences de la CCPL.
*À l'unanimité (pour 18)*

**13. Complément de la liste réglementaire des biens meubles imputés en investissement**

La loi a donné aux assemblées délibérantes du secteur public la compétence pour décider qu'un bien meuble de faible valeur peut être imputé en section d'investissement, s'agissant de biens ne figurant pas dans la liste générale fixée par arrêté et dont le montant est inférieur à un seuil fixé par arrêté interministériel soit 500€ TTC. La présente délibération a pour objet de dresser une liste (non exhaustive) des biens meubles pouvant être imputés en section d'investissement pour les budgets communaux, assainissement et Régie publique de l'eau.
*À l'unanimité (pour 18)*

**14. Demande de report de l'installation de compteurs Linky sur la commune de Briis**

*À l'unanimité (pour 18)*

**15. Approbation du projet de mise en sécurité des rues d'Antioche et Simon de Montfort et demande de subvention**

Il est possible d'obtenir des subventions par le Conseil départemental de l'Essonne au titre du dispositif "amendes de police" pour la sécurisation des rues d'Antioche et Simon de Montfort.
*À l'unanimité (pour 18)*

**16. Motion contre la diminution des APL**

Considérant que de nombreux Briissoises et Briissois sont bénéficiaires des aides personnalisées au logement (APL), le Conseil municipal de Briis demande au Premier ministre et au Ministre de la cohésion des territoires qu'ils renoncent à leur projet de baisse des aides au logement, dont l'APL ; qu'ils renforcent l'encadrement des loyers dans le parc privé, comme la loi ALUR le prévoit depuis 2014 ; qu'ils fassent du logement et de la construction de logements sociaux une priorité nationale en renforçant l'aide à la pierre ; qu'ils agissent fermement pour imposer la construction de logements sociaux aux communes qui refusent de respecter la loi SRU.
*À la majorité(16 pour et 2 abstentions : MM. Nominé et Schoettl).*

**17. Motion contre transfert des compétences "eau-assainissement"**

Les articles 64 et 66 de la loi "NOTRe" ont transféré obligatoirement les compétences "Eau et assainissement" aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération, à partir du 1er janvier 2020. Aucun argument sérieux ne vient étayer cet acte d'autorité dépossédant les communes de leur liberté de s'associer librement et volontairement pour gérer au mieux les compétences "Eau et assainissement". Pour mener ce combat de bon sens, le Conseil municipal de Briis s'associe à la pétition lancée par l'association des Maires ruraux de France et invite les Briissoises et les Briissois, mais aussi les citoyens et les élus du territoire du Pays de Limours et de l'Essonne à signer et à faire signer la pétition en ligne.
*À l'unanimité (pour 18).*

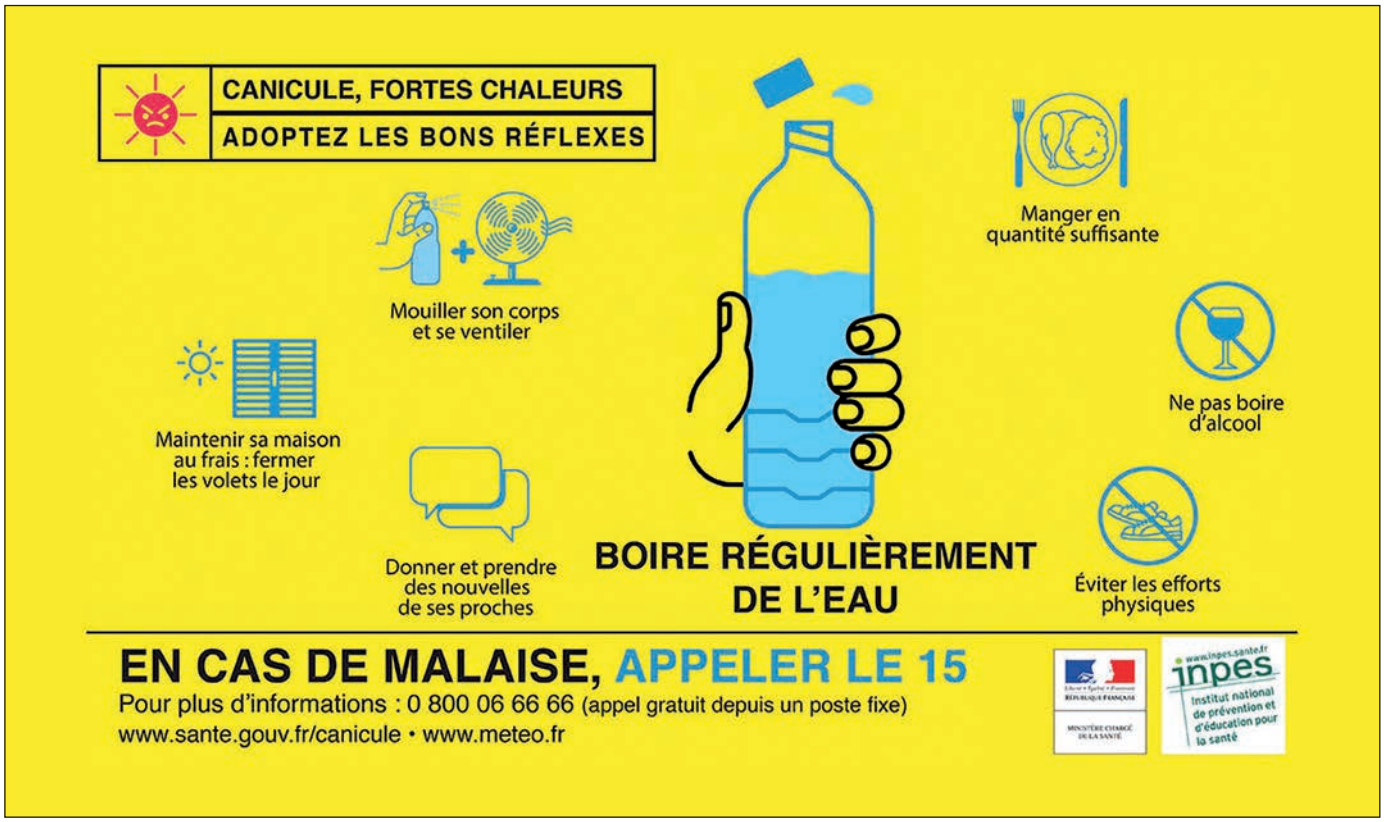


## Résultats du concours 2017 des jardins, balcons et devants de porte fleuris

**Jardins visibles de la rue**

1er prix : Mme et M. Ligonniere, 35 impasse des Saules

2e prix : Mme et M. Joubert, 145 rue des Roseaux

3e prix : Mme Hoffmann et M. Leung, 14 allée du Moulin à Barreau

**Balcons et devants de porte**

1er prix : Mme et M. Pottier, 100 chemin vert.

2e prix : Mme et M. Clerget, 11 place du Poutil.

3e prix : Mme et M. Lenoir, 7 rue Jacqueline de Trie.

**Prix spécial du jury pour l'embellissement du village**

Mme Texier, 12 rue de l'Armée Patton.

Merci à toutes les Briissoises et les Briissois qui fleurissent notre village et qui contribuent fortement au bon classement de la commune au concours des Villes et des Villages fleuris.

## Pensez à inscrire votre enfant à l'école

**L'admission d'un enfant à l'école maternelle ou élémentaire nécessite son inscription en mairie.**

- Dès janvier pour une première entrée à l'école maternelle en septembre suivant.
- Le plus tôt possible en cas de déménagement en cours d'année, si l'enfant est déjà scolarisé.

**Document à fournir pour l'inscription en mairie :**

- Un justificatif de domicile (de moins de 3 mois).
- Le livret de famille.
- Le carnet de santé.
- Un certificat de radiation s'il a déjà été scolarisé.
- En cas de séparation des parents, le document relatif à la garde de l'enfant.

# Les détecteurs autonomes avertisseurs de fumée (DAAF) : +80 % de foyers équipés !

**Près de 8 mois après l'entrée en vigueur de la loi Morange, imposant la présence d'un détecteur de fumée par foyer, l'heure est à un premier bilan.**
**Et il est plutôt positif puisqu'aujourd'hui, les sondages réalisés auprès de la population montrent que plus de 80% de foyers sont équipés.**

Début octobre, deux sondages ont faire apparaître les nets progrès réalisés. D'un côté, le baromètre BVA-KIDDE révèle que 19 % des logements ne sont pas encore équipés d'un détecteur de fumée. Autre donnée qui a son importance, une majorité de Français sont désormais convaincus de leur utilité.

Le bilan sur trois ans montre qu'en 2012, 72 % des foyers n'étaient pas équipés ; le taux est passé à 44 % début 2015, puis à 19 % en octobre 2015.

## Obligatoire ou pas ?

S'il y a encore des foyers non-équipés, il apparaît que cela est principalement dû à la responsabilité du propriétaire et à une méconnaissance des risques et de la loi. Rappelons que les propriétaires bailleurs sociaux ont obtenu un délai supplémentaire d'équipement des logements dont ils ont la charge jusqu'en janvier 2016 ; en raison notamment des ruptures de stocks qui avaient été constatées en début d'année 2015.

17 % des personnes sondées par BVA-KIDDE pensent tout de même que s'ils n'ont pas de DAAF, c'est qu'ils n'en ont pas besoin ; si un incendie se déclare ils s'en rendront compte. 15 % des non-équipés considèrent que cet équipement n'est pas obligatoire.

## Quel en est l'intérêt ?

Rappelons encore que 70 % des incendies mortels ont lieu la nuit. C'est là que réside le principal intérêt du détecteur de fumée : réveiller les personnes endormies lorsqu'un feu se déclare ! Depuis plusieurs mois, et même avant, l'utilité du DAAF a été plusieurs fois démontrée à travers les médias. De nombreuses vies ont été épargnées par la présence de ce dispositif.

Soulignons enfin qu'être équipé suppose désormais que le locataire doit se charger de l'entretien de l'appareil. Il s'agit d'une vraie responsabilité qu'il ne faut pas négliger. Nous le rappellerons souvent : il est capital de vérifier régulièrement l'état de son détecteur pour éviter qu'il sonne de manière intempestive pour vous, mais aussi pour les équipes de secours pouvant être à tort engagées sur une fausse alerte.

***Christophe Pieprz,***
*Maire-adjoint chargé de la Santé, de la Prévention et de la Sécurité*

**Mairie de Briis-sous-Forges**
Place de la Libération • 91 640 Briis-sous-Forges
Tél. 01 64 90 70 26 • Fax 01 64 90 79 65
accueil@briis.fr • www.briis.fr

**Horaires de la mairie**
Les lundi, mercredi et vendredi :
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
Les mardi, jeudi et samedi : de 9 h à 12 h

**Permanence des élus** (pour les urgences)
Le week-end : 06 08 58 80 94.

**Horaires de la Médiathèque municipale**
Mardi : de 16 h 30 à 19 h
Mercredi : de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Vendredi : de 16 h 30 à 18 h
Samedi : de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h

**Horaires de la Ludothèque municipale**
Mercredi et samedi : de 14 h à 18 h
Vendredi : de 16 h 30 à 18 h

**Horaires du Service municipal Jeunesse**
Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 14 h à 19 h.
Mercredi, et toute la semaine en période de vacances scolaires 13 h 30 à 19 h

**Permanence de l'assistante sociale**
Prise de rendez-vous obligatoire à la Maison de santé et solidarités des Ulis au 01 64 86 11 10.

**Permanence juridique** *(réservé aux Briissois)*
Le premier samedi matin de chaque mois de 9 h à 12 h.
Inscription préalable obligatoire en mairie.

*Photo de couverture : "Nouvelle baisse du prix de l'eau potable".*

# Bourse aux plantes

**samedi 26 mai**
de 10 h à 18 h
**au jardin public**

19 rue de l'Armée Patton
91640 Briis-sous-Forges

FESTIVAL JEUX THÈMES 2018

# JEUX L'IMAGINE

**samedi 2 juin** de **14 h** à **minuit**

**Place de la Libération • Briis-sous-Forges**

BRIIS-SOUS-FORGES

**Bulletin municipal n°98**
**Directeur de la publication :**
Emmanuel Dassa.
**Coordinatrice de rédaction :**
Mélina Vera.
**Ont participé à la réalisation de ce numéro :**
Jean-Charles Champagnat, Anne-Marie Chappe, Claudine Chappe, Christine Duval, Christiane Lépissier, Michel Massiou, Véronique Moty, Christophe Pieprz, Claude Poline, Bernard Vera, Inès Vera.
**Maquette :**
Service communication de la Mairie de Briis-sous-Forges.
**Impression et brochage :**
Print Price • Impression sur papier labellisé PEFC issu de forêts gérées durablement.